PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion **Plénière**	**Mardi 03 novembre 2026**
Président :	M. Thierry CORROYER
Présents :	MM. Stéphane BEGEL – Michel BOURNEZ – Gérard GEORGES – Albert GIBOULET – Christophe GIRARDET – Michel NAGEOTTE – Thierry NAPPEY
Excusés :	MM. Joël EUVRARD – Nicolas VUILLEMIN
Assistent :	MM. Guillaume COLIN et Théo GRANDCLAUDE

RAPPELS

Le délai pour modifier le jour d'une rencontre est de 10 jours à partir de la date de la validation de l'accord par le club adverse :

RAPPEL de l'article 4.3 planning de la journée suite aux modifications des règlements 2025/2026 votés lors de l'AG de la Ligue en date du 23 juin 2025

3. Planning de la journée

Pour les compétitions Seniors, en dehors des matchs disputés en nocturne, les rencontres sont programmées à 15 H le dimanche, sauf pendant la période du 1er novembre à fin février où les rencontres débuteront à 14 H 30. Pour les compétitions jeunes, les horaires des matches sont fixés chaque saison par la commission sportive régionale.

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs au moins **dix (10)** jours avant le match.

Dans les **dix (10)** jours précédant la rencontre, toute demande de modification devra être introduite via l'adresse officielle électronique du club auprès du Secrétariat de la Ligue avec l'accord du club adverse, ou par dérogation sans l'accord du club adverse, en cas de force majeure justifiée.

Toute demande de modification qui n'est pas homologuée par la Ligue est sans objet. Le résultat d'un match joué à une autre date, en un autre lieu ou à une autre heure que ceux fixés ou homologués par la Ligue, est susceptible de non homologation. La commission compétente statuera sur les suites à donner.

Les dispositions financières permettent d'appliquer une pénalité pour demande de modification de match au-delà du délai règlementaire.

REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- Soit par les critères retenus par les Lois du Jeu ;
- Soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé ;
- Soit par la production d'une interdiction du propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La Commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédures en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure n°1 : jusqu'au vendredi 16 heures ;
- Procédure n°2 : le vendredi après 16 heures ;
- Procédure n°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1 & 2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

1 – MASCULINS

SENIORS

1-1 – CHAMPIONNATS

Match n° 56034729 : R2 Bonglet groupe B : US ST SERNIN – FC CHALON 2 du 15 novembre 2026
La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le dimanche 15 novembre 2026 à 12h00 au stade Léo Lagrange 3 à Chalon sur Saône.

Le match retour aura lieu dimanche 11 avril 2027 à St Sernin du Bois.

La programmation sur le terrain synthétique de Chalon sur Saône le 15/11 sera la suivante :

- U16R1 : Chalon – Lons le Saunier à 10h00
- R2 Bonglet : Chalon 2 – St Sernin à 12h00
- R3 idverde : Chalon ACF : Decize 2 à 14h30

Match n° 56037553 : R3 idverde groupe B : US RIGNY – US BOURBON LANCY du 8 novembre 2026
La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le dimanche 8 novembre 2026 à 14h30 au stade Saint Denis 1 à Bourbon Lancy.

Le match retour aura lieu dimanche 04 avril 2027 à Rigny sur Arroux.

1-2 – COUPE INTERSPORT

Match n° 79081268 : Coupe Intersport groupe D : FC RIOZ 2 – FC MORTEAU MONTLEBON 2 du 11 novembre 2026
La commission prend connaissance et valide la demandes des deux clubs pour reporter la rencontre au samedi 28 novembre 2026 à 19h00 au stade des Chaillaux 2 à Rioz.

JEUNES

1-2 - CHAMPIONNATS

U18R2 groupe B

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 29 octobre 2026 **qui inflige un retrait un 1 point au classement à EXINCOURT TAILLECOURT**.

Match n° 56042635 : U16R2 groupe A : FONTAINE D'OUCHE – PARAY USC du 8 novembre 2026

La commission prend connaissance et valide la demande du 2/11 après accord de la CRA, pour avancer la rencontre au samedi 7 novembre 2026 à 15h30 au stade de la Fontaine d'Ouche à Dijon.

USC Paray : Amende de 50 Euros pour demande tardive de report

2 – FÉMININES

SENIORS

2-1 – CHAMPIONNATS

Match n° 55810968 : R2F Groupe A : LOUHANS CUISEAUX FC – AS CHATENOY LE ROYAL 2 du 08 novembre 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le dimanche 08 novembre 2026 à 14h30 au stade du Treffort 1 à Chatenoy le Royal.

Le match retour aura lieu le dimanche 11 avril 2027 à Louhans.

2-2 – COUPE DE FRANCE FEMININE

Match n° 80682682 : CDF Féminine : TRIANGLE D'OR JURA FOOT – FC MONTCEAU BOURGOGNE du 31 octobre 2026

La commission prend connaissance et valide la demande du 23/10 des deux clubs.

La rencontre s'est jouée le dimanche 01 novembre, à 14h30, au stade municipal 1 à Arbois.

FC MONTCEAU BOURGOGNE : Amende de 50 Euros pour demande tardive de report

La commission communique les 4 équipes qualifiées pour le 1er tour fédéral de la Coupe de France Féminine (sous réserves des procédures en cours) :

- FC SOCHAUX MONTBELIARD (R1F MCE)
- US ST VIT (R1F MCE)
- FC MONTCEAU BOURGOGNE (R1F MCE)
- DIJON UNIVERSITE CLUB (R2F)

2-3 – COUPE BFC U18 FEMININE

Schéma organisationnel Coupe Bourgogne Franche-Comté U18 Féminine Crédit Agricole 2026/2027 :

			Equipes qualifiées	équipes entrantes	équipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts
LIGUE	21-22 novembre	Cadrage	**23**	**23**	14	7	9
	12-13 décembre	1/8	7	9	16	8	0
	27-28 février	1/4	8	0	8	4	0
	27-28 mars	1/2	4	0	4	2	
	01-02 mai	Finale	**2**				

Tirage au sort des rencontres du tour de cadrage de la Coupe BFC U18 Féminine Crédit Agricole qui se déroule le samedi 21 novembre 2026 :

Exempts : AJ AUXERRE – AS CHATENOY LE ROYAL – ENT. ROUGEGOUTTE/CHEVREMONT – FC SOCHAUX MONTBELIARD – JURA SUD FOOT – ENT. ARCADE/SIROD – US LES FINS – ASM BELFORTAINE – ASPTT DIJON

GROUPE A			
DOMICILE		**EXTERIEUR**	
CL MARSANNAY - D	-	ALC LONGVIC - D	**MATCH 1**
SUD FOOT 71 - D	-	DIJON UNIVERSITE CLUB - D	**MATCH 2**
AS BEAUNE - D	-	FC MONTCEAU BOURGOGNE - U18F R1	**MATCH 3**

GROUPE B			
DOMICILE		**EXTERIEUR**	
FC GRAND BESANCON - D	-	US ARCEY - D	**MATCH 4**
FC VALDAHON VERCEL - D	-	ESP. DES MONTS DE VILLERS - D	**MATCH 5**
ENT. RIOZ/VESOUL - D	-	FC GIRO LEPUIX - D	**MATCH 6**
US ST VIT - U18F R1	-	RACING BESANCON - U18F R1	**MATCH 7**

3 – FUTSAL

SENIORS

3-1 – COUPE NATIONALE FUTSAL

Tirage au sort des rencontres du 3ème tour de la Coupe Nationale Futsal qui se déroule du 16 au 20 novembre 2026 :

GROUPE UNIQUE			
DOMICILE		**EXTERIEUR**	
FC DIJON CLÉNAY - D	-	SPORTING FUTSAL BESANCON - R1	**MATCH 1**
FUANS FC - D	-	FUTSAL DIJON METROPOLE - D	**MATCH 2**
SGX HERICOURT - R1	-	MONTBELIARD BELFORT FC - R1	**MATCH 3**

Tirage au sort des rencontres de la finale régionale de la Coupe Nationale Futsal qui se déroule les 12 et 13 décembre 2026 :

Finales régionales		
DOMICILE		**EXTERIEUR**
VAINQUEUR MATCH 2	-	VAINQUEUR MATCH 1
VAINQUEUR MATCH 3	-	BESANCON ACADEMIE FUTSAL - D2

4 – FONCTIONNEMENT

Transmission tardive :
ES EXINCOURT : amende de 20 Euros (championnat R3 idverde n° 56042199)

Le Président de la Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football